

APPEL A PROJETS POUR L'ANNÉE 2024

**Financement de matériel agricole
dans le cadre de la mise en œuvre des mesures de compensations
collectives agricoles**

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION

Ce formulaire est utilisé pour répondre à l'appel à projets lancé par la CCHF, dans le cadre du dispositif ERC Quaëdypre.

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :/...../ 2024

N° de dossier :

Dossier complet (oui/non) :

Si oui:

Date de complétude du dossier:/...../ 2024

Si non :

-demande de pièces complémentaires adressée le :

.....

-Pièces complémentaires reçues

le :

Montant demandé par le bénéficiaire:.....

Montant prévisionnel accordé : Le(date du COPIL) :

Montant définitif après facture accordé:.....Le(date du COPIL) :

1/ PRÉSENTATION DE LA CUMA DEMANDEUSE

Nom de la CUMA : _____

Siège social : _____

N° SIRET : _____

Code APE : _____

Nom du président : _____

Adresse postale : _____

N° tel : _____

de l'achat initial + factures d'entretien du matériel + déclaration sur l'honneur que le matériel d'occasion n'a jamais bénéficié de subventions par le passé ;

-La liste des adhérents de la CUMA arrêtée au 01/01/2024 avec leur siège social respectif ;

-Un relevé d'identité bancaire ou postal (indispensable pour le versement de la subvention).

5/ ENGAGEMENTS/OBLIGATION DU DEMANDEUR :

Nous demandons à bénéficier des aides au titre de l'appel à projet « Financement de matériel agricole dans le cadre de la mise en œuvre des mesures de compensations collectives agricoles »

Nous certifions l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire et les pièces jointes

Nous déclarons et attestons sur l'honneur :

que le montant de la subvention CCHF ne peut avoir pour effet de porter le montant des aides publiques directes à plus de 80 % du montant prévisionnel de la dépense subventionnable engagée par le demandeur. De plus, la CCHF visera au moment de l'examen du projet d'aide le dispositif d'aides d'Etat sur la base d'un régime exempté ou notifié par la Commission européenne (<https://agriculture.gouv.fr/regimes-daides-detat-regimes-en-vigueur-et-projets-de-notification-ou-dinformation-la-commission>) ou dans le cadre du FEADER afin de veiller à ce que l'entreprise candidatant ne dépasse pas un certain seuil d'aides publiques de manière générale.

avoir pris connaissance des informations présentées dans le cahier des charges ;

ne pas faire l'objet d'une procédure collective (ex : redressement, liquidation...) liée à des difficultés économiques, et ne pas être considéré comme une entreprise en difficulté au regard de la réglementation européenne des aides d'État (l'article 2 du règlement (UE) n° 702/2014 de la Commission du 25 juin 2014 ;

avoir pris connaissance que ma demande d'aide sera sélectionnée par appel à candidature et pourra être rejetée au motif que le projet ne répond pas aux priorités ou critères définis et/ou au motif de l'indisponibilité de crédits affectés à cette mesure ;

S'il s'agit d'un matériel d'occasion, que l'achat initial n'a pas bénéficié d'aides.

Nous nous engageons, sous réserve de l'attribution de l'aide :

à fournir toute pièce complémentaire jugée utile pour instruire la demande et suivre la réalisation de l'opération ;

à informer la CCHF de toute modification de notre situation, de la raison sociale de notre structure, de notre projet ou de nos engagements ;

notifier, auprès de la CCHF, toute cession du matériel dans les 3 ans ;

respecter les normes communautaires applicables à l'investissement concerné en matière sanitaire, environnementale, de sécurité ;

associer les financeurs à toute opération de communication relative au projet ;

à détenir, conserver, fournir tout document ou justificatif permettant de vérifier la réalisation effective de l'opération, demandé par l'autorité compétente, pendant 10 ans à compter du dernier paiement de l'aide ;

- à nous soumettre à l'ensemble des contrôles administratifs et sur place qui pourrait résulter de l'octroi de l'aide ;
- à maintenir en bon état fonctionnel et pour un usage identique les matériels, installations et investissements ayant bénéficié des aides pendant une durée de 3 ans à compter de la date de la facture ; Si le matériel est devenu obsolète ou est endommagé, le remplacer par un nouveau matériel assurant la même fonction et dont le prix d'achat est supérieur au prix de revente de l'ancien matériel et le conserver jusqu'à la fin de la période initiale d'engagement. Le nouveau matériel ne pourra faire l'objet d'aucune aide.

Nous sommes informés que :

- cette demande d'aide ne vaut pas obtention de subvention ;
- qu'en cas d'irrégularité ou de non-respect de mes (nos) engagements, le remboursement des sommes perçues sera exigé ;
- que les dossiers subiront une sélection et que certains pourront ne pas être soutenus. En cas de réponse défavorable à cette demande, nous pourrions avoir la possibilité de la renouveler dans le cadre d'un autre appel à projets sous réserve que les matériels n'aient pas été achetés;
- tout commencement des investissements (signature de devis, bons de commande, etc.) avant la date de complétude du dossier entraîne automatiquement l'inéligibilité des dépenses correspondantes;
- La CCHF pourra communiquer sur les actions mises en œuvre dans le cadre des mesures de compensation collectives agricoles. Cette parution se fait dans le respect de la loi « informatique et liberté » (loi n°78-17 du 6 janvier 1978).

Fait à _____

Nom, prénom

le |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_|

et signature du demandeur

La demande complète ainsi que toutes les pièces administratives demandées seront à adresser par mail à l'adresse mail suivante : contacttechnique@cchf.fr en précisant dans l'objet « Dossier ERC Quaëdypre ».

En cas de questions :

Concernant le montage financier et l'appel à candidatures : Cédric DERAY : contacttechnique@cchf.fr et préciser « Dossier ERC Quaëdypre » dans l'objet

Concernant des conseils pour l'achat de matériel : FR CUMA HAUTS DE FRANCE
M.LOUIS LATOUR
03.21.60.57.53
subvention.hdf@cuma.fr

Annexe n°1

Investissement suivant N°

Nature de l'investissement / nom du matériel :

Nom du fournisseur :

N° Devis : _____

Montant : _____ € HT

Montant : _____ € TTC

Autre(s) aide(s) financière(s) sollicitée(s) pour cet investissement ?

Non

Oui : nom du (des) dispositif(s) et montant de l'aide accordée :

Montant de l'aide sollicitée dans cet appel à projets (pour rappel taux de 50% maximum possible dans la limite de 50 000€ HT) : _____ € HT

Ce projet a-t-il pour objectif de (plusieurs réponses possibles) :

Contribuer à améliorer la qualité du lin produit chez les adhérents

Développer les pratiques agroenvironnementales (réduction d'intrants et/ou mise en œuvre de pratiques respectueuses des sols)

Date prévisionnelle de l'investissement : _____

Nom des adhérents participant à l'investissement :

Nom	Prénom	Code postal	Commune	Jeune Agriculteur
				<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
				<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
				<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
				<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
				<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
				<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
				<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
				<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
				<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

Annexe n°2

Traitement des données

Le responsable du traitement des données est la Communauté de Communes des Hauts de Flandre (C.C.H.F.) représentée par Monsieur André FIGOUREUX.

Les données sont collectées dans le cadre de la mission d'intérêt public de la C.C.H.F envers les associations de son territoire.

Elles seront conservées une durée nécessaire de dix ans correspondant à la gestion des demandes de subventions de l'année des associations du territoire. Les destinataires des données sont les agents habilités de la C.C.H.F. Aucun sous-traitant ne sera destinataire des données.

Conformément à la loi n°78-17 « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), chaque personne dispose :

- d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations nominatives, de retrait du consentement
- du droit à la portabilité de vos données
- du droit à la limitation d'un traitement le concernant en tant que personne physique,
- du droit, pour motifs légitimes, de s'opposer à ce que ses propres données fassent l'objet d'un traitement.

Pour exercer ces droits, ou pour toute question sur le traitement de vos données opéré par la C.C.H.F, vous pouvez contacter le délégué à la Protection des Données, Monsieur Nicolas GILLIERS, agent du Centre de gestion de la Fonction Publique territoriale du Nord, via l'adresse mail suivante : jeremy.robin@cchf.fr, référent à la protection des données de la C.C.H.F.

Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez vous adresser à la CNIL (www.cnil.fr)